

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au Bureau du Journal du Lot

et se paient d'avance

Annances... 25 c. la ligne

Reclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, plac. de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

DÉPARTEMENT DU LOT.

ELECTIONS

AU CORPS LÉGISLATIF

Candidats du Gouvernement :

1^{re} Circonscription :

M. le C^{te} Joachim MURAT

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général.

2^e Circonscription :

M. DELTHEIL

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général.

Cahors, le 8 Mai 1869

LETTRE

de M. le C^{te} Joachim Murat.

AUX ÉLECTEURS DE LA 1^{re} CIRCONSCRIPTION.

Mes chers Concitoyens,

C'est déjà pour la quatrième fois que je me présente à vos suffrages. Si depuis tant d'années, vous m'avez conservé votre indulgente bienveillance, j'ai le droit de penser, qu'à un point de vue général, nous sommes demeurés en communion réelle de sentiments et de principes. Je viens donc sommairement, mais en toute confiance, vous rendre compte de la manière dont j'ai compris mon mandat dans le passé; vous exposer comment je le comprendrais dans l'avenir. J'aurai du moins, à défaut d'autre mérite, celui de vous dire sans détour où je vais et ce que je veux : ni ma dignité ni la vôtre n'auront à souffrir d'une équivoque.

Vous m'avez envoyé à la Chambre pour aider l'Empereur à asséoir, sur un sol tourmenté par tant de secousses et de révolutions, un édifice solide dont les bases devaient être la conservation et le progrès. J'ai prêté au gouvernement impérial un concours loyal et dévoué, applaudissant sans réserve aux inspirations élevées du souverain, qui le portaient de jour en jour à faire un pas de plus vers la liberté. N'ayant que ma conscience pour guide, je n'ai relevé que de moi-même, et si je me suis quelquefois, sur certains points, séparé du pouvoir, je n'ai voulu m'associer à aucune manifestation qui pût être, sans profit, exploitée contre lui, ou qui fût de nature à l'affaiblir et par conséquent l'arrêter, dans la voie libérale où je le voyais s'engager.

Mais si la liberté, afin de n'avoir rien à redouter d'elle-même, a besoin, comme contre-poids, d'un gouvernement fort, les gouvernements, quand ils ont assuré l'ordre et la stabilité, trouvent à leur tour dans la liberté leur plus

sûr auxiliaire. Pour que ses conquêtes soient durables, il faut toutefois qu'elles aient été graduelles et successives, et que le progrès du lendemain ne s'affirme que lorsque celui de la veille l'aura pour ainsi dire préparé. La distance qui nous sépare du point de départ de nos institutions, en 1852, rappellera à tout observateur impartial le chemin que nous avons déjà parcouru; les étapes qui peuvent nous rester à franchir encore ne sont sans doute pas les plus considérables. Je suivrais pour ma part résolument dans cette direction, le gouvernement de l'Empereur. J'appuierais l'extension du contrôle législatif, doublement avantageux au pays et au souverain; au pays, qui serait de plus en plus initié à l'examen de ses affaires; au souverain, qu'on ne regarderait plus comme seul responsable du bien comme du mal, situation qui n'est sans péril qu'à la condition d'être toujours heureux.

Notre nouvelle loi militaire, en montrant que nous étions prêts à tout événement, nous a valu le maintien de la paix. La paix est nécessaire au commerce, avide de sécurité; à l'agriculture, pour laquelle le régime actuel a tant fait; à l'industrie dont l'Exposition Universelle attestait naguère le merveilleux essor. Je voudrais donc que la France ne fût jamais contrainte à se souvenir de la puissance de ses armes.

En Italie, l'intérêt traditionnel de la politique française et celui de la religion me paraissent se confondre. Pour n'envisager que l'un des aspects de cet important débat, je ne voudrais pas que le Pape, dont l'action spirituelle s'exerce sur les consciences catholiques non-seulement de notre pays, mais du monde entier, pût être placé sous l'autorité d'un gouvernement étranger. Je n'aimerais pas plus à le voir sujet italien, que sujet espagnol ou autrichien; l'auguste dépositaire d'un pouvoir indéfinissable dans ses limites, parce qu'il touche à ce qu'il y a de plus intime dans l'âme humaine, doit demeurer indépendant et libre.

Après m'être expliqué sur ces intérêts généraux, je serais mal venu à oublier ceux que vous m'avez plus spécialement confiés. La solution de notre question de chemins de fer a fait, depuis que j'ai pu avoir l'honneur de parler en votre nom, l'objet de mes constants efforts. J'ai presque l'orgueil de croire que les observations que j'ai à différentes reprises, fait entendre au Corps législatif, à ce sujet, n'ont pas été tout à fait superflues. Vos mandataires ne doivent cependant pas considérer leur tâche comme achevée tant que l'embranchement dont nous allons bientôt entrer en jouissance, s'arrêtera à Cahors. L'administration donnera satisfaction, je l'espère, au

vœu relatif à ce prolongement, dont les députés de cinq départements se sont, avec énergie, constitués les organes.

En somme, mes chers Concitoyens, si vous pensez avec moi qu'il faille demeurer fidèles à ce gouvernement qui a rétabli le suffrage universel, et que le suffrage universel a fondé; à cette dynastie, protégée par d'immortels souvenirs; à ce nom de Napoléon que le peuple, dans son instinct et sa fierté patriotiques, a acclamé comme s'alliant glorieusement à celui de la France, faites encore de moi votre élu.

Tandis qu'on se coalise contre lui, le gouvernement, pas plus que ceux qui l'ont précédé, ne saurait sans abdiquer, se désintéresser de la lutte électorale : il vous déclare qu'il a confiance en moi, parce qu'il sait que j'ai foi en lui. Je m'honore de sa sympathie; mais la vôtre, pour l'accomplissement de ma mission, m'est avant tout précieuse et nécessaire. Si mon nom doit sortir de l'urne, qu'il en sorte donc sans contrainte, sans pression, afin que je puisse me croire votre libre représentant. Le profond attachement que j'ai voué à ce département, dans lequel j'ai passé et je passe les meilleurs moments de ma vie, me dit que la reconnaissance ne me sera pas difficile.

C^{te} JOACHIM MURAT.

La Bastide-Murat, le 4 mai 1869.

LA DIXIÈME

Aux Électeurs du Lot.

Mes chers Concitoyens,

Aujourd'hui les candidats aux élections prochaines sont connus.

C'est, d'une part, MM. le comte Murat et Deltheil, candidats du gouvernement.

D'autre part, MM. Calmon et le baron Dufour, candidats des oppositions réunies.

Quant à nous, nos votes sont acquis à MM. Murat et Deltheil.

Sans tarder, nous vous donnerons les raisons qui nous les ont patronnés. Néanmoins, avant de commencer cette étude, nous allons aujourd'hui tâcher de définir le vote des 23 et 24 mai.

En 1852, par un plébiscite célèbre, vous remîtes à l'Empereur la direction des affaires du pays. Des députés choisis par vous furent chargés du soin de l'aider dans cette tâche laborieuse.

Aux termes de la Constitution consacrée par votre plébiscite, l'Empereur doit détenir le pouvoir à tout jamais; les députés, au contraire, ne reçoivent leur mandat que pour six ans.

Pourquoi cette différence dans la durée des pouvoirs remis? La Constitution est-elle sage de l'avoir établie? L'Empereur, en acceptant le pouvoir de vos mains, n'a pas prétendu vous enchaîner. Il a voulu qu'il existât un moyen par lequel vous puissiez contrôler son gouvernement, et lui manifester votre satisfaction comme votre blâme.

Le renouvellement du Corps législatif n'est pas autre chose que le renouvellement du plébiscite de 1852.

L'Empereur vient tous les six ans vous poser ces questions : Etes-vous heureux? vos libertés, votre bien-être, votre dignité ont-ils augmenté comme je vous l'avais promis?

Les hommes que, vous et moi, d'un commun accord, nous avons choisis pour faire les affaires de la France, ont-ils accompli leur mission selon le désir particulier de chacun et ont-ils bien veillé aux intérêts de tous?

Voilà, mes chers concitoyens, les questions qui vous sont posées et auxquelles vous devez répondre par votre vote prochain.

Ce n'est pas à la légère, vous le comprenez, que vous devez aborder l'urne électorale.

Ce n'est pas pour satisfaire telle ou telle passion mesquine, pour blesser telle ou telle individualité, pour aider telle ou telle ambition particulière, pour soutenir telle ou telle rancune, que vous devez accomplir un acte d'une aussi grave portée.

Réfléchissez donc avant de voter.

Considérez les dix-huit années qui viennent de s'écouler; reportez-vous par la pensée à l'époque qui a précédé l'Empire; voyez si votre situation s'est améliorée, si vous êtes dans un état de prospérité plus grande; voyez si la marche suivie par le gouvernement, a été, comme l'Empereur l'avait promis, régulièrement progressive.

Si, comme je vous l'ai dit, dans une précédente lettre, vous êtes mieux, beaucoup mieux qu'à une époque encore rapprochée, gardez-vous d'écouter les séductions de l'envie et de la haine. Vous savez qui vous avez, en écoutant d'imprudentes suggestions, vous ne savez pas qui vous auriez.

L'Empereur a désigné à nos votes MM. Murat et Deltheil qui se sont toujours associés à ses grands desirs pour le bonheur et la liberté de la France; et qui, en toute circonstance, se sont montrés aussi dévoués aux intérêts particuliers de chacun de nous, aux intérêts particuliers du département, qu'à l'intérêt général de la Nation. Dans la mesure de leurs forces, ils ont contribué autant qu'ils ont pu à la prospérité dont nous jouissons. Leur refus nos suffrages serait une ingratitude, une injustice; je dis plus, une imprudence.

Ne votons pas pour les candidats de l'opposition, si nous sommes dévoués à l'Empereur.

La candidature de M. Calmon surtout est trop significative : non pas que nous voulions mettre en doute l'honorabilité de M. Calmon, mais bien parce que sa situation est fautive, parce que son attitude politique forcée, le place dans des conditions où il a à subir, quoi qu'il fasse, une pression malheureuse.

En effet, sa candidature est celle des oppositions réunies; elle tend à l'inconnu, au hasard, au désordre peut-être.

S'il se fût présenté entouré seulement d'hommes, demandant le retour d'un temps qui n'est plus, nous saurions ce qu'il veut et où il veut nous mener. Nous saurions, qu'ancien orléaniste, il veut le retour au pouvoir d'une famille qui en est tombée par sa faute.

Mais dans les conditions où il se présente, entouré des hommes de tous les partis, de toutes les ambitions non satisfaites, de toutes les vieilles haines; quand nous le voyons attirer à lui tout ce qui hait l'Empereur, tout ce qui veut sa ruine; quand nous le voyons s'adjoindre ceux-là même qui n'ont rien à perdre à nos bouleversements sociaux, nous devons, nous, nous tenir sur nos gardes.

En terminant, je reprends les questions : Voulez-vous nous lancer dans le hasard, dans le trouble? Votons pour M. Calmon. — Voulez-vous soutenir l'Empereur qui a tant fait pour nous? Votons pour MM. Murat et Deltheil.

Notre avenir est dans nos mains. — Réfléchissons.

Recevez, etc.

RENÉ VÉRINCPIET.

BULLETIN

Le journal officiel publie un rapport qu'on lira plus loin, adressé par M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, à l'Empereur au sujet d'un supplément de secours à accorder aux anciens instituteurs et aux anciennes institutrices. M. Duruy propose de prélever les 300,000 fr. nécessaires pour faire face à cet accroissement de dépenses, sur le crédit alloué pour les dépenses de l'Instruction primaire.

L'Empereur a approuvé cette proposition.

Le conseil d'Etat s'est occupé samedi dernier de la construction de l'entrepôt de Bercy; il a été décidé que les travaux, au lieu d'être exécutés par l'Etat, seront donnés à l'entreprise. M. Forcade de La Roquette, ministre de l'Intérieur et M. Haussmann, préfet de la Seine assistaient à la séance.

Il est à peu près certain que le nouveau Corps législatif sera convoqué dans le courant du mois de juin ou au plus tard, dans les premiers jours du mois de juillet, pour la vérification des pouvoirs et s'il y a lieu, pour la discussion de quelques lois urgentes que la dernière chambre n'a pas eu le temps de voter.

L'affaire des chemins de fer belges a été portée devant la chambre des représentants de Bruxelles, par une interpellation de M. de Theux, chef de la droite.

M. Frère-Orban a déclaré que le gouvernement était arrivé à des résultats satisfaisants :

« Les relations avec la France, a ajouté le chef du cabinet belge, se maintiennent cordiales et sympathiques. Nous avons obtenu qu'on examinât si nos propositions sont de nature à aboutir sur le terrain purement économique. Nous avons l'espoir que le résultat de cet examen sera également satisfaisant. »

Des lettres de Berlin confirment l'assurance que le récent voyage de M. Benedetti à Paris n'a eu aucun motif politique.

La chambre des représentants d'Italie n'a pas encore achevé la discussion du budget : elle vient d'approuver, dans la section des recettes, le chapitre concernant l'impôt sur la mouture, dont le ministre des finances évalue le produit présumé à 35 millions de francs.

Une dépêche de Madrid nous apprend que le gouvernement songe à mettre à exécution son projet d'établir une communication directe entre l'Espagne et l'Angleterre. Les Cortès ont été saisies, mardi dernier, d'un projet de loi qui autorise l'établissement d'un télégraphe sous-marin à travers le golfe de Gascogne et la Manche.

Un autre projet de loi dont il a été également donné communication aux Cortès, autorise la ville de Madrid à emprunter une somme de dix millions de réaux.

Une intéressante discussion s'est élevée dans la même séance sur la question religieuse. Les attaques d'un député contre le christianisme, ont fourni à l'amiral Topete l'occasion d'affirmer énergiquement ses croyances. L'amiral a déclaré qu'il n'avait pas contribué à la révolution pour permettre qu'on mit en doute les principes de la religion; il a ajouté qu'il ne tolérerait pas d'attaques contre le christianisme de la part de qui ce soit.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

SÉNAT

Sommaire du compte rendu de la séance du mardi 30 avril 1869.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT BOUDET.

La séance est ouverte à 1 heure un quart. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. le général comte de la Ruë, l'un des secrétaires élus, est adopté après quelques observations de M. le marquis d'Audiffret. Le Sénat se forme en comité secret pour la suite de la délibération : 1° sur le règlement définitif du budget administratif du Sénat pour l'exercice 1868; sur le projet de budget des dépenses administratives du Sénat pour l'exercice 1870. — A la reprise de la séance générale, l'ordre du jour appelle la délibération sur quatre projets de lois relatifs : 1° aux suppléments de crédits de l'exercice 1868 et de l'exercice 1869; 2° à l'ouverture au ministre de l'instruction publique, sur l'exercice 1868, d'un crédit extraordinaire de 912,000 fr., applicable aux dépenses de l'enseignement primaire; 3° à la fixation du budget général des dépenses et des recettes ordinaires de l'exercice 1870; 4° à la fixation du budget des recettes et dépenses extraordinaires de 1870.

LL. EEX. MM. Rouher, ministre d'Etat, Baroche, ministre de la Justice, le marquis de Lavalette, ministre des affaires étrangères; de Forcade la Roquette, ministre de l'intérieur; le maréchal Niel, ministre de la guerre; l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine; Duruy, ministre de l'instruction publique; Gresnier, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; Vuitry, ministre président du Conseil d'Etat, siègent au banc des orateurs du gouvernement.

M. le général Daumas veut entretenir le Sénat de l'Algérie et de la question de sa colonisation qui, à son sens, ne peut aboutir à des résultats que par l'administration militaire; *enfe et aratro*, selon la devise du maréchal Bugeaud. Les bureaux arabes dont quelques-uns demandent la suppression, sans savoir par quoi on pourrait les remplacer, sont les instruments les plus utiles pour arriver à ce but. Que peut-on reprocher à l'administration militaire? Rien; car conformément aux intentions du gouvernement elle a tout fait pour les populations arabes; elle a respecté le culte musulman qui est libre; elle a fait participer les indigènes à la distribution de la justice; elle a créé des lycées, ouvert des écoles primaires, des orphelinats, des ouvriers; on a créé un journal en langue arabe, le *Mobacher*, on a institué une ferme-école, une école de mousse. La propriété a été constituée en Algérie par le Sénatus-consulte de 1863. Quant aux personnes, le bienfait n'a pas été moindre. Les indigènes peuvent entrer dans les rangs de l'armée, passer par les écoles, devenir officiers, occuper des emplois civils et y acquérir des droits à la retraite, comme les français. On devait compter sur la reconnaissance des arabes, surtout après les marques de sympathie que nous leur avions données chaque fois qu'ils ont été éprouvés par des tremblements de terre, des inondations, des épidémies, la famine, les sauterelles; malgré cela, ne les a-t-on pas vu se joindre tout récemment à une poignée de dissidents venus du Maroc, et se livrer à une attaque qui a été aussitôt repoussée grâce à l'énergie du colonel de Ponis et aussi à la supériorité de notre armement. Aussi avec les arabes ne faut-il jamais oublier que la méfiance est la mère de la sûreté. S'ils vous trouvent faibles, ils appelleront aux armes, c'est un des devoirs de leur religion; mais s'ils nous trouvent forts, ils obéiront en défaut : c'était écrit! (nombreuses marques d'approbation). — Une courte discussion s'engage à laquelle prennent part M. le comte de Ségur d'Aguesseau, M. le baron Dupin, M. le marquis d'Audiffret, et M. le président Boudet, sur la question de savoir si la discussion a lieu sur les quatre projets de lois, et s'il n'y aura qu'un seul scrutin d'ensemble sur lesdits projets. La question sera résolue au moment du vote et après la discussion afin de n'en pas interrompre le cours régulier.

La suite au prochain numéro.

La défection du Constitutionnel.

« Depuis longtemps, dit le Français, M. Gibiat avait annoncé que si M. de Sacy, beau-père de M. Baudrillard, ne parvenait pas à lui obtenir l'honneur d'une candidature officielle, il ferait du Constitutionnel un journal d'opposition dynastique et se refuserait à renouveler le traité conclu par lui, il y a précisément un an, avec M. Baudrillard. » M. Gibiat n'a pas été choisi comme candidat officiel; il a tenu parole, et il s'est jeté, sans le moindre sans façon, dans le camp de l'opposition. On sait déjà que M. Baudrillard, s'est retiré de la rédaction du Constitutionnel; trois écrivains des plus distingués ont refusé de s'associer à cette défection et ont également protesté. Nous sommes heureux de reproduire des lettres qui font honneur à leur caractère.

Monsieur le directeur-gérant,

Vous voulez bien, d'après la déclaration que j'ai eu l'honneur de vous faire verbalement, annoncer ce matin que je cesse ma collaboration au Constitutionnel.

Permettez-moi d'indiquer brièvement les motifs de la décision que j'ai prise.

En présence de l'article programme du 29 avril, qui marque un changement notable dans la politique et l'attitude du journal, j'ai dû prendre conseil de ma dignité d'écrivain.

Sans doute la propriété d'un journal est libre de faire de sa chose ce qui, suivant elle, convient le mieux à ses intérêts. Mais je n'admets pas qu'un écrivain politique devienne un docile instrument, au point de se prêter à toutes les évolutions que, par un calcul plus ou moins habile, elle peut vouloir lui imposer.

Cette raison, qui à elle seule suffit pour expliquer ma retraite, me dispense d'entrer dans la discussion de votre nouveau programme.

J'ajouterais cependant un mot: il peut y avoir plusieurs manières de servir les intérêts de la liberté; mais je doute qu'après les réformes libérales dont l'Empereur a pris l'initiative et auxquelles s'est associé la majorité du Corps législatif, la meilleure soit celle que vient de choisir le Constitutionnel à la veille des élections.

Voilà pourquoi, Monsieur le directeur-gérant, tout en ne me croyant pas moins libéral que vous pouvez prétendre l'être vous-même, je refuse de m'engager dans la voie où vient d'entrer le journal que vous dirigez.

Recevez, avec l'expression de tous mes regrets, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H.-MARIE MARTIN.

Paris, le 2 mai 1869.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que je cesse de faire partie de la rédaction du Constitutionnel.

Vous venez d'adopter une nouvelle politique. Dans votre manifeste du 29 avril, vous condamnez d'un trait de plume cette majorité du Corps législatif qui a pourtant voté bien des lois libérales. Vous refusez toute autorité aux législateurs qui se sont succédés, puisque vous niez que le suffrage universel ait été indépendant jusqu'ici, ou tout au moins qu'il ait fonctionné dans des conditions normales. Enfin, vous attribuez à d'autres qu'à l'Empereur le mérite de l'initiative de toutes ces grandes mesures libérales dont la France entière sait bien qu'il a été le premier auteur. Servir une politique qui a un tel point de départ, ce n'est pas, Monsieur le Directeur, être libéral. C'est, à mon sens, faire de l'opposition. Je veux la liberté, toutes les libertés, avec l'Empereur et avec les conservateurs. Vous voulez la même chose, sans eux et peut-être contre eux.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Directeur de vous prier de vouloir bien accepter ma démission.

FRANÇOIS AUBERT.

Monsieur le Directeur,

Je suis résolu à ne pas m'associer à la récente évolution politique du Constitutionnel. Elle inflige un démenti, aussi brusque que clair, aux principes de sage et sincère libéralisme que nous défendions.

Vous vous séparez du Gouvernement au moment où il prête une oreille, plus attentive que jamais, à l'expression des vœux du pays.

Vous attaquez, avec une vivacité qui va jusqu'à l'amertume, une Chambre qui a favorablement accueilli toutes les réformes dont l'Empereur a pris l'initiative.

Voilà pourquoi j'ai l'honneur de vous prier d'accepter ma démission.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

LOUIS CHAUVEAU.

Paris, 2 mai.

Quelle sévère leçon pour M. Gibiat! Le voici donc essayant de passer à l'ennemi avec armes et bagages et abandonné par ses meilleurs lieutenants! Ce sont là des faits qui sont plus éloquents que tous les commentaires.

Une seconde déconvenue a déjà atteint M. Gibiat (on le voit par l'appréciation même du journal *le Français*), c'est-à-dire que l'opposition n'a pas voulu le recevoir, sans qu'il lui donne d'autres gages que ses rançunes personnelles. Il ne représenterait plus alors qu'une politique, la sienne, et où la soutiendrait-il? Ce n'est pas à la Chambre où les électeurs de Sarlat ne l'enverront pas; ce sera donc seulement dans le Constitutionnel. Mais les abonnés? Ne suivront-ils pas la retraite des rédacteurs, et M. Gibiat n'est-il pas en passe de demeurer seul avec M. Robert Mitchell?

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— Mercredi, à midi, en commémoration de la mort de Napoléon I^{er}, une messe de Requiem a été dite à la chapelle des Tuileries, en présence de l'Empereur, de l'Impératrice, du Prince Impérial, et des principaux dignitaires et fonctionnaires de la Cour.

Un service funèbre a été célébré aux Invalides.

— Hier, l'Empereur et l'Impératrice, ont honoré de leur présence la première représentation à la Comédie Française de *Julie*, drame de M. Octave Feuillet.

La pièce a obtenu un très grand succès. — D'après une correspondance d'Italie,

Mazzini aurait quitté spontanément Lugano à la suite d'un entretien avec le président du Conseil d'Etat du Tessin, les autres réfugiés, Brazzoduro et sept ou huit autres, se retireraient à Genève ou ailleurs.

— On écrit de Madrid, 3 mai : « Depuis quelques jours, il règne une grande animation dans la livraison des armes aux forces populaires. Hier, 2,000 fusils ont été distribués dans les dépôts du gouvernement. »

— Le bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, venant de Versailles, a remplacé, dans la garnison de Paris, le régiment de zouaves parti pour le camp de Saint-Maur.

— On annonce la publication d'une brochure sans nom d'auteur intitulée : *l'Empereur*, et qui excite d'avance une vive curiosité.

— Dans une réunion tenue à Belleville, le citoyen Ducasse a attaqué M. Jules Favre et M. Garnier-Pagès avec une telle violence, que les partisans des deux représentants de la gauche ont protesté; il s'en est suivi un tumulte qui a failli dégénérer en rixe.

Pour extrait : A. Layton

Nous continuons sous le titre suivant. *l'Etude des Progrès de la France*, sous le règne de Napoléon III :

Les voies de communication sous l'Empire.

Les oppositions ne cessent de répéter sur tous les tons que les impôts ont considérablement augmenté, et que les sommes qu'ils produisent ont été follement dissipées en des entreprises, sans utilité comme sans grandeur.

Il nous appartient de relever cette erreur. Un des plus grands besoins de notre époque, un de ceux auxquels il convenait de donner le plus promptement une satisfaction immédiate, était l'amélioration et l'agrandissement de nos voies de communication.

Tout a été dit sur leur nécessité; nous n'y reviendrons pas.

Voyons ce qui a été fait par l'Empire.

72 kilomètres de rivière ont été classés; 175 kilomètres de canaux ont été creusés; l'Etat a racheté la jouissance de plusieurs canaux, et y a affecté une somme de 50 millions;

85 ponts d'une longueur de 6,900 mètres ont été construits;

11 millions ont été consacrés au rachat de ponts à péage;

Les routes impériales ont reçues un accroissement de 7,337 kilomètres;

Les routes départementales, un accroissement de 6,180 kilomètres.

Cependant ces travaux, dont nous ne pouvons nous dissimuler l'importance, ne sont rien si l'on considère celle bien plus grande accordée aux chemins vicinaux et aux chemins de fer.

Nous comprenons aisément l'immense utilité de ces deux modes de voies de communication.

Le gouvernement l'a compris comme nous. Aussi sommes-nous étonnés par les progrès accomplis.

En 1851, les chemins vicinaux de grande communication, à l'état d'entretien, avaient une longueur de 47,725 kilomètres;

En 1866, cette longueur était de 74,771 kilomètres.

En 1851, le réseau des chemins vicinaux ordinaires et celui des chemins d'intérêt commun entretenus, n'existaient pas.

En 1866, le premier se composait de 112,636 kilomètres, et le deuxième de 54,065.

La somme dépensée pour l'importante amélioration du premier service et pour la création des deux derniers, plus que tout, nous donnera une idée exacte des efforts du gouvernement. De 1852 à 1866, il a été dépensé pour les petites voies de communication 1,367,456,186 fr.

Enfin, la loi récente votée à la suite de la lettre de l'Empereur, du 15 août 1867, assure dans un espace de 10 ans, l'achèvement complet de notre réseau vicinal.

Si de là, nous passons aux chemins de fer, notre surprise sera plus grande encore.

En 1851, il n'existait que 3,546 kilomètres de voies ferrées; à l'heure présente, il en existe 16,260.

Le revenu net était de 5,856,181 fr. il s'est élevé en 1867 à 368,200,028 fr.

Le nombre des voyageurs qui était de 19 millions, s'est élevé à 101 millions.

Le nombre des tonnes transportées à toute distance qui était de 4 millions et demi, s'est élevé à 40 millions.

Le prix moyen de la tonne par kilomètre a été abaissé de 7 centimes 70 centièmes à 6 centimes 03 centièmes; soit une économie annuelle pour les marchandises de plus de 98 millions.

Enfin la dépense afférente à l'Etat pour

l'extension de ce service a été sous l'Empire de 1,034,290,390 fr., et celle afférente aux Compagnies de 6,603,035,155, ce qui fait une augmentation de 7,637,325,545 fr. de la richesse publique.

Et c'est en présence de ces faits que l'on vient nous parler de dilapidation des finances publiques!

On pouvait craindre que le développement rapide des chemins de fer n'entravât la prospérité de la navigation fluviale à vapeur. C'est le contraire qui s'est produit sous l'impulsion du progrès de la richesse générale.

Le tonnage des bateaux naviguant sur les fleuves, rivières et lacs, s'est élevé de 29,636 à 32,318. Le nombre de passagers de 2,861,548 à 3,556,442 et le nombre de tonnes transportées de 1,421,025 à 3,474,801.

Voilà des chiffres vrais; voilà des résultats certains, indiscutables, valant, nous en sommes convaincus, mieux que tous les raisonnements quelque captieux qu'ils puissent être.

Les opposants se gardent bien d'entrer dans ces détails; ils ont un art à eux de grouper les chiffres.

En terminant, je ferai cette question. Est-il bien sûr, comme ils le disent que les impôts aient augmenté?

Dans notre dernier article nous avons constaté une diminution considérable des droits de douane, aujourd'hui nous constatons une diminution non moins importante sur les droits de transport sur les chemins de fer. Dans la suite de notre étude nous en trouverons sans doute bien d'autres.

Non, quoi qu'ils en disent, la France n'est pas en décadence; les progrès suivent leur cours dans toutes les branches de l'activité humaine et, moins que jamais, nous devons refuser notre confiance au gouvernement de l'Empereur.

RENÉ VÉRINCPIET.

PENSIONS DE RETRAITE DES INSTITUTEURS.

Les partis parlent, s'agitent, prodiguent les promesses à qui voudra se capter par leur inépuisable faconde. Pour eux, rien n'est impossible; ils distribuent à tous la richesse à pleines mains, tout en réduisant l'impôt à un chiffre imperceptible. Le gouvernement fait mieux; il économise sans bruit, et tente pour secourir les modestes fonctionnaires dont il déplore plus que personne l'insuffisance des traitements, ce que les commissions budgétaires croyaient impossible. M. le ministre de l'instruction publique vient de fournir un nouvel exemple de cette sollicitude discrète de l'administration pour tous les besoins légitimes.

Le Journal officiel publie le rapport ci-dessous de M. Duruy à l'Empereur, tendant à élever de 500,000 fr. à 800,000 fr. le crédit affecté aux secours répartis entre les anciens instituteurs et les anciennes institutrices non retraités et ne recevant qu'une pension insuffisante. Cette augmentation considérable n'a été obtenue qu'avec beaucoup de peine par le ministre et grâce à un redoublement d'économie. Aussi n'a-t-il fallu rien moins que la volonté expresse du chef de l'Etat, servie avec habileté par M. Duruy, pour atteindre ce résultat si favorable au corps enseignant de l'instruction primaire.

Les habiles de l'opposition qui avaient voulu se donner le mérite facile d'une proposition d'augmentation de secours, sans indiquer le moins du monde les voies et moyens, et en portant atteinte à la loi organique des pensions, ont vu dépasser encore une fois leurs promesses illusoire par une réalité autrement sérieuse.

Le Secrétaire de la rédaction: L. LAYTON.

Rapport à l'Empereur

« SIRE, » Un crédit de 500,000 fr. est inscrit au budget de l'instruction publique pour secours aux anciens instituteurs et aux anciennes institutrices.

« Dans le cours de la dernière session un amendement a été proposé pour augmenter ce crédit d'une somme 250,000. J'ai dû combattre cette proposition; elle portait, en effet, une atteinte inadmissible à la loi organique sur les pensions. Mais la commission du budget avait admis en principe l'augmentation de ce secours, si la constatation des besoins la rendait nécessaire; de plus, j'avais exprimé l'espoir que les ressources générales de mon budget me permettraient de faire face à cet accroissement de dépenses.

« Les rapports qui viennent de m'être adressés par les préfets établissent qu'un

supplément de 300,000 francs serait nécessaire pour accorder des secours aux anciens instituteurs et institutrices non retraités ou à ceux dont la pension de retraite est insuffisante. Le crédit alloué pour les dépenses de l'instruction primaire imputable sur les fonds généraux de l'Etat et inscrit au chapitre 31 du budget, s'élève à 8,251,700 fr. Il ne me paraît pas impossible de trouver, dans ce chapitre les économies nécessaires pour faire face à ce surcroît de dépenses de 300,000 fr.

« Les deux crédits se trouvant compris dans la même section, il n'y a pas lieu d'ailleurs, de recourir aux formes d'un décret de virement.

« Ainsi seraient réalisés une prévision de la commission du budget qui avait reçu l'adhésion sympathique du Corps législatif et un des vœux de Votre Majesté en faveur d'anciens fonctionnaires modestes et dévoués, qui ont usé leurs forces au service de l'Etat sans avoir acquis le droit à une pension convenable, cette sécurité des derniers jours.

« Je suis, etc., etc.

« Le ministre de l'instruction publique,

V. DURUY.

« Approuvé :

« NAPOLEON. »

Chronique locale.

COUR D'ASSISES DU LOT

LISTE DES JURÉS

Pour le deuxième trimestre de 1869

MM.

- 1 Teysnière (Jacques-Aimé), prop. à Touzac.
- 2 Couderc (Louis-Emile), maire de Cénévères
- 3 Brugalières (E.), conserv. d'hypothèques, à Floressas.
- 4 Longes (J.-B.), prop. et adjoint, à Cazals.
- 5 Deslères (E.), agent-voyer, à Puy-l'Evêque.
- 6 Roques (François), notaire, à Laburgade.
- 7 de Sales (Hippolyte), notaire, à Figeac.
- 8 Saux (Henry), notaire, à Montcuq.
- 9 Salgues (J.-B.), teinturier, à Vers.
- 10 Vayssié (Gyprien), médecin, à Gramat.
- 11 Mourgués (P.-C.), agent-voyer, à Puy-l'Evêque.
- 12 Caray (Jacques), horloger, à Lacapelle.
- 13 Pechméja (J.-P.), prop., à Castelnau.
- 14 de Laborie (A.-G.), prop., à Valprionde.
- 15 Montagne (F.), receveur de l'enregistrement, à Castelnau.
- 16 Favas (A.), agent-voyer en chef, à Cahors.
- 17 Conquet (Miquel), prop., à Cremps.
- 18 Cabanès (Thodore), pharmacien, à Gourdon.
- 19 Ricros (J.-B.-L.), prop., à Souceyrac.
- 20 Rhamles (Charles), adjoint, à Sauliac.
- 21 Lamartinié (Jean), greffier, à Salviac.
- 22 Pradelle (M.-C.), aîné, marchand, à Lacapelle.
- 23 Tressens (Louis), maître de Marcollat.
- 24 de Jaubert d'Ysseyrens (P.-F.), propriétaire, à Payrinhac.
- 25 Lauvel (E.-A.), maire, à Payrac.
- 26 de Valon (P.-L.), percepteur, à Sauzet.
- 27 Labathie (Oscar), prop., à Gréalou.
- 28 Labroue (Marc), prop., ex-commissaire de police, à Goujonnac.
- 29 Laca (J.-A.), aspirant au notariat, à Bagnac.
- 30 Delair (Ferdinand), avocat, à Lenzac.
- 31 Rebière (Joseph), filateur, à Souillac.
- 32 Couture (P.-S.), prop., à Anglars-Juillac.
- 33 Dufauré de Prouillac (A.), prop., à Montfaucon.
- 34 Laborie (P.-C.), ancien notaire, à Gramat.
- 35 Vernhot fils (L.-A.), prop., à Lissac.
- 36 Raygasse (J.-B.), pharmacien, à Lacapelle.

Jurés supplémentaires.

- 1 Matrè (J.-J.-B.), employé, à Cahors.
- 2 Vigé (J.), rentier, à Cahors.
- 3 Carriol (J.-B.), employé des ponts et chaussées, à Cahors.
- 4 Vayrac (A.-J.), conducteur des ponts et chaussées, à Cahors.

On nous écrit de Souillac :

Un violent incendie a mis en danger tout un quartier de notre ville. Jeudi soir, la maison du sieur Veysières, *boacher*, a été en quelques instants consumée et avant que les secours, promptement organisés, aient pu diminuer l'intensité du feu, deux maisons voisines ont été également enveloppées et détruites.

La population et la compagnie des pompiers ont uni leurs efforts pour conjurer ce sinistre.

On nous écrit de Labastide-Murat :

Un incendie heureusement peu considérable a éclaté dans la commune de Beamat, au lieu dit les *Cinq pierres*. Une grange de peu d'importance a été la proie des flammes sans qu'il fût possible de porter secours. On évalue les pertes à 200 fr. environ.

Nous croyons savoir qu'il serait dans les intentions du gouvernement de renvoyer dans leurs foyers, après la levée du camp de Châlons, tous les hommes libérables fin 1870.

En ajoutant au nombre de ces hommes ceux de la classe antérieure des aujourd'hui maintenus dans leurs foyers et ceux qui seront libérés fin 1869, on évalue à quarante-cinq mille hommes environ le chiffre total auquel s'élèverait la réduction militaire à la fin de 1869.

Nous croyons inutile de faire ressortir l'importance de cette mesure. (Le Soir.)

PROGRAMME DES PRIMES GÉNÉRALES

PROPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 10 AVRIL 1869

CONCOURS DE BESTIAUX à Gourdon, le vendredi 27 août 1869, jour de foire, à une heure après-midi, dans la Cour de l'École primaire, pour les espèces bovine ovine et porcine.

CONCOURS DE LABOURAGE le samedi 28 août 1869, à 8 heures du matin, sur un domaine de l'arrondissement de Gourdon, qui sera ultérieurement désigné par un placard spécial

Première partie.

1° PRIX D'HONNEUR.

Dans l'arrondissement de Gourdon siège des Concours de Bestiaux et de Labourage.

Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur, de l'arrondissement de Gourdon dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles.

2° DRAINAGE.

Dans l'arrondissement de Gourdon siège des Concours.

Une prime de 100 fr. en faveur du drainage, exécuté sur une contenance d'un hectare au moins.

3° PLANTATION DE MURIERS, D'ARBRES FRUITIERS ET FORESTIERS.

Dans l'arrondissement de Gourdon siège des Concours.

Une prime de 60 fr. à la plus belle plantation de mûriers, d'arbres fruitiers ou forestiers, faite en 1866, 1867 ou 1868

4° ÉLÈVES DE LA FERME-ÉCOLE.

La société accordera 100 fr. en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux élèves de la Ferme-Ecole du Montat, qui auront obtenu les numéros 2 et 3 aux examens de sortie en 1869, ci.

Deuxième partie.

CONCOURS DE BESTIAUX A GOURDON.

Le 27 août 1869, jour de foire, dans la cour de l'École primaire à une heure après-midi, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

A reporter..... 760

Report..... 700

1° TAUREAUX ÉTALONS.

Quatre primes de 150 fr., 120 fr., 100 fr., 80 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race âgés d'un an au moins et de 36 mois au plus. Total..... 450

2° VACHES PORTIÈRES, PLEINES OU SUITÉES.

Cinq primes de 120 fr., 100 fr., 80 fr., 70 fr., 60 fr. pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ou qui seront pleines. Total..... 430

3° VERRATS.

Deux primes de 50 fr., 40 fr., aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine..... 90

4° TRUIES PORTIÈRES.

Trois primes de 60 fr., 50 fr., 40 fr., aux plus belles truies portières, de belle race perfectionnée, pleines ou suitées. Total... 150

5° BÉLIERS ÉTALONS.

Cinq primes de 40 fr., 30 fr., 25 fr., 20 fr., 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons de 2 à 3 ans. Total..... 130

Troisième partie.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Dans le concours de labourage, une somme de 305 fr. sera distribuée en quatorze primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., deux de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr., ci..... 305

Quatrième partie.

CONCOURS DE BŒUFS GRAS A CAHORS.

Le lundi 3 janvier 1870 sur le champ de foire à une heure après-midi : trois primes de 150 fr., 100 fr., 50 fr..... 300

2,615

Dispositions générales.

1° La limite d'inscription pour le prix d'honneur, pour le drainage et les plantations d'arbres est fixée au 1er juin.

Les concurrents pour le drainage devront fournir, avec leur demande, des plans figuratifs. Les concurrents pour le prix d'honneur devront fournir des plans des constructions et du domaine avec description détaillée des améliorations de tout genre qu'ils auront exécutées.

2° Tous les animaux devront être rendus sur le lieu du Concours, à une heure après-midi, le 27 août 1869.

3° Les animaux de toute espèce qui seront primés à Gourdon, le 27 août par la Société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société.

4° Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

5° L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

6° Les jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les quatre parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues.

7° Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme; mais il leur sera loisible au concours de Gourdon, de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport.

8° Les propriétaires, fermiers ou métayers qui présenteront des bœufs gras au Concours du 3 janvier 1870, devront se faire inscrire un mois à l'avance et justifier qu'ils possèdent ces animaux depuis le 1er septembre 1869.

Cahors, le 10 avril 1869.

Le Vice-président de la Société,

J. CAVIOLE, propriétaire.

Le Secrétaire,

REY, docteur-médecin.

Le Préfet du Département du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur,

ARRÊTE :

Le programme des primes proposées par la Société Agricole et Industrielle du département du Lot, dans sa séance du 10 avril 1869 sera publié et affiché par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département; il sera, en outre, inséré au Recueil des actes administratifs.

Cahors, le 27 avril 1869.

Le Préfet du Lot,

LARRIBE.

Variétés

Le Figaro de dimanche dernier rend compte d'une soirée, chez la princesse Mathilde, où, en présence de l'Empereur et de l'Impératrice, les pièces suivantes ont été récitées :

AUX MANES DE L'EMPEREUR

15 décembre 1840.

Quand sous l'arc triomphal où s'inscrivent nos gloires Passait le sombre char couronné de victoires Aux longues ailes d'or, Et qu'enfin Sainte-Hélène après tant de souffrance Délivrait la grande ombre et rendait à la France Son funèbre trésor,

Un rêveur, un captif derrière ses murailles, Triste de ne pouvoir aux saintes funérailles, Assister, l'œil en pleurs, Dans l'étroite prison sans écho et muette, Mêlant sa note émue à l'ode du poète, Épanchait ses douleurs.

« Sire, vous revenez dans votre capitale, Et moi, qu'en un cachot tient une loi fatale Exilé de Paris, J'apercevrai de loin, comme sur un cime, Le soleil descendant sur le ceruciel sublime, Dans la foule aux longs cris.

Oh ! non ! n'en voulez pas, Sire, à votre famille, De n'avoir pas formé, sous le rayon qui brille Un groupe filial, Pour recevoir au seuil de son apothéose, Comme Hercule ayant fait sa tâche grandiose, L'ançant l'impérial.

Vos malheurs sont finis; toujours durent les vôtres. Vous êtes mort là-bas, enchaîné loin des vôtres, Trian sur un sceuil, Pas de fils pour fermer vos yeux que l'ombre inonde. Même ici, nul parent, — oh ! mère profonde ! Conduisant votre deuil !

Montholon, le plus cher comme le plus fidèle Jusqu'au bout, du vantage subsistant le coup d'aile, Vous a gardé sa foi. Près du dieu foudroyé, qu'un vaste ennui dévore, Il se tenait debout, et même il est encore En prison avec moi.

Un navire, conduit par un noble jeune homme, Sous l'arbre où vous dormiez, Sire, voutre long somme, Captif dans le trépas, Est allé vous chercher avec une escadrille, Mais votre œil sur le pont cherchait votre famille Qui ne s'y trouvait pas.

Quand la nef aborda, France, ton sol antique, Votre âme réveillée, à ce choc électrique, Au bruit des voix, des pas, De sa prunelle morte, entrevit dans l'aurore, Palpiter vaguement un drapeau tricolore, Ou l'aigle n'était pas.

Comme autrefois le peuple autour de vous s'empresse; Cris d'amour furieux, déhantes tendresses, A genoux, chapeau bas ! Dans l'acclamation, les prudents et les sages Disent au demi-dieu, faisant sa part d'hommages : « Dieu ! ne l'éveillez pas ! »

Vous les avez revus — peuple élu de votre âme — Ces Français tant aimés que votre nom enflamme, Héros des grands combats; Mais sur son sol sacré, patrie autrefois crainte, Du pas de l'étranger on distingue une empreinte Qui ne s'efface pas !

Voyez la jeune armée, où les fils de nos braves, Avides d'action, impatient d'entraîne, Voudraient presser le pas; Votre nom les émeut, car vous êtes la gloire ! Mais on leur dit : « Laissez reposer la victoire. Assez ! croisez les bras ! »

Sur le pays, le peuple étoffe à trame forte S'étend, Sire; le chaud, le froid, il les supporte Mieux que les meilleurs draps; Mais ces grands si petits, chamarrés de dorures Qui cachaient leur néant sous de riches parures, Ne les regrettez pas.

Comme ils ont renié, troupe au parjure agile, Votre nom, votre sang, vos lois, votre évangile, Pour vous suivre trop las, Et quand j'ai devant eux plaidé pour votre cause, Comme ils ont dit, outrant le dédain de leur prose, Nous ne comprenons pas ?

Laissez-les dire et faire, et sur eux soit la honte; Qu'importe pierre ou sable au char qui toujours monte. Et les broie en éclats. En vain vous nomment-ils fugitif météore ! Votre gloire est à nous, elle rayonne encore; Ils ne la prendront pas.

Sire, c'est un grand jour que le quinze décembre ! Votre voix est-ce un rêve, a parlé dans ma chambre : « Toi, qui souffres pour moi, Ami, de la prison le lent et dur martyre, Je quitte mon triomphe et je viens pour te dire : Je suis content de toi ! »

THÉOPHILE GAUTIER.

Tout le monde connaît la pièce qui a inspiré ces vers, cependant peut-être nous s'aura-t-on gré de la reproduire :

Citadelle de Ham, 15 décembre 1840.

« Sire, vous revenez dans votre capitale, et le peuple en foule salue votre retour, mais moi, du fond de mon cachot, je ne puis apercevoir qu'un rayon de soleil qui éclaire vos funérailles.

« N'en veuillez pas à votre famille de ce qu'elle n'est pas là pour vous recevoir. Votre exil et vos malheurs ont cessé avec votre vie; mais les nôtres durent toujours ! Vous êtes mort sur un rocher, loin de la patrie et des vôtres; la main d'un fils n'a point fermé vos yeux. Aujourd'hui encore aucun parent ne conduira votre deuil.

« Montholon, lui, que vous aimiez le plus parmi vos dévoués compagnons, vous a rendu les soins d'un fils; il est resté fidèle à votre pensée, à vos dernières volontés; il m'a rapporté vos dernières paroles; il est en prison avec moi !

« Un vaisseau français conduit par un noble jeune homme est allé réclamer vos cendres; mais c'est en vain que vous cherchiez sur le pont quelques-uns des vôtres; votre famille n'y était pas.

« En abordant au sol français, un choc électrique s'est fait sentir; vous vous êtes soulevé dans votre cercueil; vos yeux un moment se sont ouverts; le drapeau tricolore flottait sur le rivage, mais votre aigle n'y était pas.

« Le peuple se presse comme autrefois sur votre passage, il vous salue de ses acclamations comme si vous étiez vivant; mais les grands du jour, tout en vous rendant hommage, disent tout bas :

« Dieu ! ne l'éveillez pas ! »

« Vous avez enfin revu ces Français que vous aimiez tant; vous êtes revenu dans cette France que vous avez rendue si grande; mais l'étranger y a laissé des traces que toutes les pompes de votre retour n'effaceront pas !

« Voyez cette jeune armée, ce sont les fils de vos braves; ils vous vénèrent, car vous êtes la gloire; mais on leur dit : Croisez vos bras ! »

« Sire, le peuple, c'est la bonne étoffe qui couvre notre beau pays; mais ces hommes que vous avez faits si grands, et qui

étaient si petits, ah ! Sire, ne les regrettez pas. « Ils ont renié votre évangile, vos idées, votre gloire, votre sang; quand je leur ai parlé de votre cause, ils nous ont dit : Nous ne la comprenons pas.

« Laissez-les dire, laissez-les faire; qu'importe, au char qui monte, les grains de sable qui se jettent sous les roues ! Ils ont beau dire que vous êtes un météore qui ne laisse pas de traces ! Ils ont beau nier votre gloire civile; ils ne vous déshériteront pas.

« Sire, le 15 décembre est un grand jour pour la France et pour moi. Du milieu de votre somptueux cortège, dédaignant certains hommages, vous avez un instant jeté vos regards sur ma sombre demeure, et vous souvenant des caresses que vous prodiguez à mon enfance, vous m'avez dit : Tu souffres pour moi, ami, je suis content de toi.

LOUIS-NAPOLÉON.

Enfin, pour compléter le dossier, nous joignons à ces deux pièces quelques strophes du Retour des Cendres, de Victor Hugo.

On verra que le capitif de Ham et l'hôte de Jersey se sont rencontrés. — Comme les extrêmes se touchent !

LE RETOUR DE L'EMPEREUR

DÉCEMBRE 1840.

Sire, vous revenez dans votre capitale, Sans tocain, sans combat, sans lutte et sans fureur, Traîné par huit chevaux sous l'arche triomphale, En habit d'empereur ! Par cette même porte où Dieu vous accompagne, Sire, vous reviendrez sur un sublime char, Glorieux, couronné saint comme Charlemagne Et grand comme César !

Sur votre sceptre d'or qu'aucun vainqueur ne foule On verra resplendir votre aigle au bec vermeil, Et sur votre mant au vos aigles en foule Frissonner au soleil ! Paris sur ses cent tours allumera des phares; Paris fera parler toutes ses grandes voix : Les cloches, les tambours, les clairons, les fanfares, Chanteront à la fois.

Joyeux comme l'enfant quand l'aube recommence, Ennui comme le prêtre au seuil du lieu sacré, Sire, on verra vers vous venir un peuple immense. Tremblant, pâle, effaré, Peuple, qui sous vos pieds matraque les lois de Sparte Qu'embrasse votre esprit, qu'anivre votre nom, Et qui flotte éboui du jeune Bonaparte Au vieux Bonaparte.

Vous serez endormi, figure auguste et fière, De ce morne sommeil, plein de rêves pesants, Dont Barberousse, assis sur sa chaise de pierre, Dort depuis six cents ans ! L'épée au flanc, l'œil clos, la main encore émue Par le dernier baiser de Bertrand éperdu, Dans un lit où jamais le dormeur ne remue Vous serez étendu !

Les poètes divins, élite agenouillée, Vous proclameront grand, vénérable, immortel, Et de votre mémoire, injustement souillée Redoreront l'aulet.

Sire, en ce moment-là, vous aurez pour royaume tous les fronts, tous les cours qui battent sous le ciel; Les nations feront assise votre fantôme Au trône universel !

VICTOR HUGO.

(Figaro).

LA

LÉGENDE NAPOLÉONNIENNE

ET SES RENÉGATS

(Suite).

Pour la désarmer que font-ils ? Ils affir-

ment, eux aussi, que l'image qu'ils veulent renverser, ce n'est point l'image d'un homme, mais l'image de la guerre. La guerre est un fléau. Ils ont l'âme pacifique ! Ils veulent établir le règne de la concorde universelle. Quand ils auront aboli la guerre... que deviendra la gloire militaire, que deviendra ce nom de Bonaparte, en qui elle s'incarne ?

Le plan est ingénieux Mais pour convertir le public au culte de la paix à tout prix, il faut émousser le sentiment de l'honneur national, il faut affaiblir l'idée la patrie. Peut-être, parmi tant de dons, la France n'avait-elle pas le patriotisme, c'est-à-dire l'orgueil; mais elle avait du moins le chauvinisme, c'est-à-dire la vanité nationale.

C'était un obstacle. Qu'à cela ne tienne ! On tuera le chauvinisme, on tuera le sentiment de l'honneur national, on tuera l'amour de la patrie... Patrie ? mot d'ancien régime. Peut-on, au dix-neuvième siècle, avoir une patrie ? On est citoyen de l'univers !... Etendre nos frontières ? Jamais ! Il faut les supprimer.

Ce serait fort bien, si nos voisins abaissaient les leurs; mais ils les élèvent. Pendant qu'on cherche à nous détacher du sol de la patrie, ils s'y attachent plus fortement que jamais. Si nous écoutons les docteurs de la nouvelle école, nous nous trouverions un beau jour isolés dans le monde, désarmés, et à la merci du premier annexe venu.

Qu'importe, — si, à ce prix, nous étions débarrassés du bonapartisme ! Tout, — même la France, — pour en arriver là !

Voilà pourtant à quelles folies peut conduire, dans notre pauvre pays, la passion politique.

Mais cette seconde tentative ne sera pas plus heureuse que la première. Le bonapartisme résistera à l'attaque détournée comme il a résisté à l'attaque directe. Ses adversaires en seront pour leurs frais d'éloquence. La gloire de l'Empereur planera toujours, radieuse, sur leur tête. Et je pourrais, s'ils le voulaient, leur faire connaître en deux mots la cause de leur impuissance :

On ne croit pas à leur sincérité.

IV. Je m'explique ! On ne croit pas sans doute qu'ils parlent contre leur conviction. Mais on croit que leur conviction, c'est la passion, non la raison qui l'a faite. On croit que, dans le passé, ils poursuivaient le présent; dans le souvenir du grand capitaine, la dynastie qu'a fondée et que soutient sa gloire; dans cette personification de l'honneur militaire, un principe qui a fait la force de ses héritiers, comme il avait fait la sienne. On croit, en un mot, que, si Napoléon III n'était pas sur le trône, ils placeraient tout le génie de Napoléon Ier.

Je dis : On croit. Je devrais dire : On sait. Car, en vérité, les preuves abondent. Preuves morales pour les uns; pour les autres, preuves matérielles !

Sortons du temps présent où, sur un pareil sujet, l'impartialité, le désintéressement

sont impossibles. Remontons à l'époque où les considérations personnelles n'exerçaient pas sur le jugement une influence décisive, où parler de Napoléon, c'était faire de l'histoire, non de la politique.

Que rencontrons-nous ? l'unanimité de l'éloge. L'un des jeunes écrivains que je citais tout à l'heure le constatait lui-même avec amertume au début de son article :

« Ils sont rares, disait-il, les écrivains qui surent résister à cette séduction malsaine de la gloire impériale. Les plus grands » même y succombèrent. »

Quelques écrivains qu'aveuglent leurs préoccupations dynastiques, qui veulent éloigner à tous prix du trône de leur choix le souvenir écrasant de ce grand nom, cherchent seuls à le ternir.

Les autres, tous les autres, le saluent avec orgueil. La foule est avec eux. La foule les inspire, les anime et les paie en popularité. Dès les premiers jours de la Restauration, ce courant s'établit. Malgré les efforts éhontés de la presse ministérielle qui dépassait peut-être sur ce point (le croirait-on ?) la presse opposante de nos jours, l'union se fait étroite, intime entre le peuple et ces écrivains, ces poètes, ces artistes, interprètes de sa principale, de son unique pensée.

Pendant que Charlet dessine ses premiers grognards, Emile Debraux chante la Colonne dans ce refrain qui n'est devenu ridicule qu'à force d'avoir été populaire (Ah ! qu'on est fier d'être Français...) Il chante Marrengo, Montebello, Sainte-Hélène, la Redingote grise, le Prince Eugène, les Adieux du général Bertrand au tombeau de l'Empereur, etc.

Pendant qu'Horace Vernet peint le Soldat labourer ou le Soldat de Waterloo, Béranger nous donne le 5 mai, les Sownoir du peuple, la Sainte-Alliance, tous ces chants patriotiques qui faisaient tressaillir le cœur de la France et qu'un des biographes de l'illustre poète, l'académicien Tissot, apprécie en ces termes :

« Au temps où il était le maître de l'Europe, Napoléon n'a pu obtenir un vers de Béranger. Mais le grand capitaine trahi par la fortune, mais le représentant de la gloire du siècle, mais l'homme de génie » qui a enfanté tant de merveilles pour agrandir et honorer notre pays, mais le bienfaiteur, le sauveur des rois, enchaîné par eux sur le rocher de Sainte-Hélène, inspire le plus religieux attachement, la plus éloquente admiration au poète national. Béranger plaint, chante et regrette » Napoléon tombé avec cette France qu'il avait faite si puissante et si belle; il associe ensemble ces deux grandes victimes du sort et les relève de leur malheur par le souvenir de leur commune gloire; ainsi en célébrant un héros, Béranger célèbre » encore la patrie et ne court jamais le risque de cette idolâtrie trop fréquente qui met un homme au-dessus d'une nation, comme Virgile l'a fait pour Auguste aux dépens de Rome. »

La suite au prochain numéro.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 5 au 8 mai

Naissances.
Imbert (Tonton), rue Rampart.

Mariages.
Ricaud (Louis), sergent de ville et Arbouys Magdelaine, couturière.

Décès.
Fournié (Louis), 5 ans, boulevard Sud. — Delpech (Isabelle), 70 ans, veuve Marty, hospice.

Les souscripteurs au **Journal du Lot** dont l'abonnement est dû, sont priés d'envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.
Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

LA NATIONALE
(Ancienne Compagnie Royale)
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Garantie 90 millions

Augmentation du revenu par la **rente viagère** — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'**assurance en cas de décès.**

Participation aux bénéfices de la Compagnie.

Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Grammont, et à Cahors, chez M. Francis.

Les assemblées Générales de l'Union, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la Vie humaine ont eu lieu vendredi 30 avril.

Il a été décidé, à une grande majorité, que le montant des détournements serait supporté par moitié entre les deux compagnies et prélevé sur les fonds de réserve.

Que les dividendes acquis au 31 Décembre 1868 seraient intégralement répartis à raison de deux cents cinquante francs pour l'incendie et de cent soixante-quinze francs pour la vie humaine.

Il ressort des comptes d'assurances sur la vie un bénéfice de fr. 314,671 pour les participants, lequel valeur être distribué.

Les membres du Conseil d'administration qui avaient tous donné leur démission, ont été réélus à l'unanimité.

A VENDRE
Un Atelier de Serrurerie, complètement outillé, ayant une clientèle choisie, situé Maison Malvy.

S'adresser pour traiter, à Mademoiselle Laur, veuve Marabelle.

Toutes facilités pour le paiement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme.

Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

1 comptant	20 fr.	6 paiements trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	240
3 id.	40 fr.	7 id.	40 fr. 320
4 id.	40 fr.	7 id.	50 fr. 390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.

Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du **Journal du Lot**, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2.

Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LOURMET

CHAUDRONNIER, POMPIER

BOULEVARD SUD, MAISON CÉLÈRES, EN FACE LE THÉÂTRE, A CAHORS.

Grand assortiment de Robinets à haute pression, brevetés, pour conduite d'eau. Les excellents résultats obtenus par ceux déjà placés, l'engagent à prier messieurs les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, de vouloir bien l'honorer de leur visite afin qu'il puisse leur démontrer les dispositions de ces Robinets qui les rend inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux et par cela même d'une durée indéfinie.

Même système, à clé sortante, pour cuves, tonneaux et barriques.

Travaux de canalisation, Pompes en tout genre, Calorifères, Poêles, Batterie de cuisine, Flambeaux et Chandeliers, et tous articles fondus, des meilleures fabriques, Cuisinières et Fournaux économiques.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison **CAVIOLE**, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi.
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur **Raymond** fait également le service des **Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.**
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

LA SAISON.
Journal illustré des dames.
Format de l'Illustration.

On s'abonne chez tous les libraires de FRANCE et de L'ÉTRANGER.

A PARIS chez **FRANÇOIS EBHARDT,** 15, rue de Valenciennes.

LE PLUS VARIÉ LE MEILLEUR MARCHÉ
de tous les journaux de modes.

Un N° spécimen est envoyé gratis et franco sur demande affranchie.

2000 GRAVURES NOIRES 36 GRAVURES COLORIÉES

1^{re} ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 9 Fr. (Dépôt 8 Fr.) par an.

2^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 12 Fr. (Dépôt 10 Fr.) par an.

3^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 15 Fr. (Dépôt 12 Fr.) par an.

4^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 18 Fr. (Dépôt 15 Fr.) par an.

5^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 22 Fr. (Dépôt 18 Fr.) par an.

6^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 26 Fr. (Dépôt 22 Fr.) par an.

7^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 30 Fr. (Dépôt 26 Fr.) par an.

8^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 34 Fr. (Dépôt 30 Fr.) par an.

9^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 38 Fr. (Dépôt 34 Fr.) par an.

10^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 42 Fr. (Dépôt 38 Fr.) par an.

11^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 46 Fr. (Dépôt 42 Fr.) par an.

12^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 50 Fr. (Dépôt 46 Fr.) par an.

13^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 54 Fr. (Dépôt 50 Fr.) par an.

14^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 58 Fr. (Dépôt 54 Fr.) par an.

15^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 62 Fr. (Dépôt 58 Fr.) par an.

16^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 66 Fr. (Dépôt 62 Fr.) par an.

17^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 70 Fr. (Dépôt 66 Fr.) par an.

18^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 74 Fr. (Dépôt 70 Fr.) par an.

19^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 78 Fr. (Dépôt 74 Fr.) par an.

20^e ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 82 Fr. (Dépôt 78 Fr.) par an.

A VENDRE

UN BEAU MOBILIER DE SALON
Composé d'un canapé, 4 fauteuils et 4 chaises garnis en velours grenat, une table à thé et une belle glace.

S'adresser, à Sainte-Claire, maison Saligné.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à **BONNET**, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :
Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve **FOURGOUS**, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

PATE ET SIROP

DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS
Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits ont été justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et le sceau de la pharmacie.

431, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VEGETAIRE d'Albespeyres

VEGETAIRE et PAPIER
vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures **ALBESPEYRES** et **RAQUIN.**

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la **PYRÉTHINE LAHAUSSOIS**
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Vint.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la **Veuve Farrier** de St-Audé de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des naupées, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales **V. F.** Signature.

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAPON; à Cahors, CARBONNIER; à Puy-Lévy, DELBERG; à Cahors, LAPON-BESNARD; à Gourdon, LAPON-BESNARD.

LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAÎTRE PAR HUMANITÉ LA

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO.

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la **Phthisie pulmonaire**. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un **phthisique**, de s'écrier : il est poitrinaire ! Et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la **PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE** ; Dieu, à côté du mal, a placé le remède ; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer ; celle noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — **LA FARINE MEXICAINE**, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus ; son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies qui s'opèrent très promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — **LA FARINE MEXICAINE** est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que **LA FARINE MEXICAINE** del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que **MM. BARLIER et C^o**, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie **Hauduc-Lauras**; LYON, 114, quai Pierre Scize; et à Cahors, chez M. **DUC**, pharmacien, Boulevard Sud.

Au nom de l'humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. Docteur **KOORÉ**.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(DE HOLLANDE, DE DIDIER)

43 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande), de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur **Kooré** appelle à si juste titre un **remède bon, un magnifique présent du Ciel**. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux ; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les gastrites, les gastralgies, les dyspepsies, les maladies des intestins, les dysenteries, les diarrhées, les insomnies, les maladies du foie, les hémorrhoides, les rhumatismes, les éruptions, les pâles couleurs, la goutte, les dartres, les constipations habituelles opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, l'hypocondrie, les vents, les glaires, les maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la **Graine de Moutarde** est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de moutarde blanche de santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que dans ses magasins, 20, Boulevard Poissonnière, et dans ses dépôts de province. Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

Dépôts : Cahors, VINEL, pharmacien ; Figeac, Houillé, épiciers, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie, et épicerie.

CAFÉ DES GOURMETS

TREBUCIEN FRÈRES

CAFÉ DES GOURMETS
LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES
POUR SA SUPÉRIORITÉ
à l'Exposition Universelle
de Paris 1867.
ARÔME CONCENTRÉ
ÉCONOMIE ET FORCE
UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT A REAU, SOIT AU LAIT.
PRIX DE LA BOÎTE 1 F. 50
On reprend pour 50% la Boîte revêtue de l'Étiquette

Exiger sur toutes les Boîtes notre Signature.
Les Contrefaçons seront poursuivies conformément à la loi.
USINE A VAPEUR 48 & 50, RUE DE LAGNY, A PARIS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.

Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du **Café des Gourmets** en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.

Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.

Le **Café des Gourmets** n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.

La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le **Café des Gourmets**, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.

La consommation du **Café des Gourmets**, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le **Tapioca des Gourmets** préparés par MM. **TREBUCIEN FRÈRES**, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de marchands de comestibles.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE

MISE A LA PORTÉE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du **D^r JOZAN**, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

1° **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme**; 12^e édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.

2° **Traité d'Épuisement prématuré**; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3° **Traité des Maladies des Femmes**; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr., poste, 6 fr., double enveloppe. Chez l'auteur, **D^r JOZAN**, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princ. libraires.

Après ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

POSTERIE AUX CHEVAUX

ANDRAL,
Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trouveront chez lui, **Poste aux chevaux, Gallériu Andoury**, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.



TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

Guérison radicale des Hernies

ou DESCENTES, rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de **PIERRE-SIMON**; 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. **BEZOU-SIMON** et **DESCHAMPS-SIMON**, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire); élèves, gendres et successeurs de feu **Pierre-Simon (Affranchir)**.

A VENDRE

Une vigne située au Combel des vins, à 500 mètres de la ville.

S'adresser au bureau du journal

Le propriétaire gérant : **LAYTON.**